

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/09/2024 - 142985 - 2012 B 14130 - 752 492 264 - 3A MOUFFETARD

3A MOUFFETARD

SARL au capital de 1.000 €
132 rue Mouffetard
75005 PARIS
RCS PARIS 752 492 264

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 11 juin 2024

L'an deux-mille-vingt- quatre, le 11 juin à 10 heures

Les Associés de la société 3A MOUFFETARD, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société 132 rue Mouffetard 75005 PARIS sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants:

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissant apparaître un bénéfice de 4 219 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 4 219 € au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1)	- 24 558 €
Bénéfice au 31 12 2023	+ <u>4 219 €</u>
Report à nouveau après affectation	- 20 339 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A MOUFFETARD et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 10h16.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 802 630 887



3A MOUFFÉTARD
SARL au capital de 1.000 €
132 rue Mouffetard
75005 PARIS
RCS PARIS 752 492 264

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juin 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **167 197** Euros et le total de nos produits d'exploitations s'est élevé à **181 199** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **168 648** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 8 245** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **- 88** Euro au 31/12/2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 4219 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 4 219 € au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1)	- 24 558 €
Bénéfice au 31 12 2023	+ <u>4 219 €</u>
Report à nouveau après affectation	- 20 339 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A MOUFFETARD - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant avancé par 3A FINANCE au 31.12.2023 : 157 027,22 €

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A MOUFFETARD
132 rue Mouffetard
75005 Paris
RCS Paris 7520492204

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL DELREU ALEXANDRE 0141691016			13 MOUFFETARD	
SIRET			Mél : adminmouffetard@cultureofcolor.fr	
132 RUE MOUFFETARD 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT			Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		SOINS DE BEAUTE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :		
Tél :		SARL 3A MOUFFETARD		
OGA/OMGA		Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date : 11/04/2024		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : MR 75005 Paris 752 492 264		
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :		
Prestataire :				

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		132 RUE MOUFFETARD		75005 PARIS SEME ARRONDISSEMENT	
SIRET		7 5 2 4 9 2 2 6 4 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				31 12 2023	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	135 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 926
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	53 046
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	11 751	
TOTAL (II)		BJ	220 975	BK	65 972
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	7 526
	DIVERS : CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	9 671	CG	9 671
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	822	CI	822
	TOTAL (III)	CJ	18 018	CK	18 018
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	238 993	1A	65 972
Renvois (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	11 751
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1. 000.)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(24 559)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 219
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	(19 340)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)		DV	157 027
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	21 564
	Dettes fiscales et sociales			DY	12 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte de régul.	Autres dettes			EA	1 422
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	192 361	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	173 021	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	192 361
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cadre A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation des cours de l'exercice	Augmentations à une mise en équivalence	Néant ☐	
				1	2	3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	135 000	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN	KO	
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2		KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3		KS	12 926	KT	KU
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	50 465	KW	KX	10 000
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	833	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	64 224	LO		LP	10 000
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	11 751	1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	11 751	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	210 975	ØH	ØJ	10 000
Cadre B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	135 000	1X
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT	MJ	MK	12 926	ML
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU	MM	MN	60 465	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	833	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	74 224	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IO	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	11 751	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	11 751	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	220 975	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL 3A MOUFFETARD					Néant ☐ *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	3
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD						Néant ☐		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements de l'exercice	des au début	Augmentations de l'exercice	dotations de	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 926	QA		QB		QC	12 926	
Autres immobilisations corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers	QD	50 465	QE	1 748	QF		QG	52 213	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	833	QM		QN		QO	833	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	64 224	QV	1 748	QW		QX	65 972	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	64 224	ØP	1 748	ØQ		ØR	65 972	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst gales, agenc, aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst Gales, agenc Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)				
							NZ			
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD				Néant ☐		
NATURE DES PROVISIONS		Montant l'exercice	au début de	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS de l'exercice	Reprises	Montant à la fin de l'exercice	
		1		2	3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD	TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS	TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B	4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV	TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	6C		6D
		- corporelles	6E		6F	6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V	9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY	TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	11 751	UV	11 751 UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée *	UO				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	822		822	
	TOTAUX		VT	12 572	VU	12 572 VV	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 564	21 564			
Personnel et comptes rattachés		8C	6 212	6 212			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 429	3 429			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 009	2 009			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	698	698			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	157 027	157 027			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 422	1 422			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	192 361	VZ	192 361		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

OGFIP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☐		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 3		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 4 219		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
				- imposées au taux de 0 %		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR 4 219		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV			
					- imposées au taux de 0 %		WH			
					- imposées au taux de 19 %		WP			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW			
					- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY		
Majoration d'amortissement *						XD				
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		K9	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J.E.I. (art 44 sexies A)	L5	XF		
				S.I.I.C. (art 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA			
			ZFU - TE (art 44 octies A)	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X8	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	)			XG	
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC					
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD					
		dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI					
		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI	4 219			
				Déficit (II moins I)					XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL 4 219	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN				XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé

Montant



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	78 576
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	4 219
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	74 358
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	74 358
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD				Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(29 647)	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB			
					- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 089		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	(24 559)		Report à nouveau	ZG	(24 559)		
				(N.B. le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(24 559)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
Exercice N :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAIL DES POSTES	- Sous-traitance				YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	25 639			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	16 766			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	11 327			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	53 733			
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE				YW	698		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			9Z	415		
		Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD				YX	1 113		
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	33 967			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11 771			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *				ØB	77 486			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5.57 %			
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD			Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%
10		11				
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise	3A MOUFFETARD	Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☒				
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (<i>d'</i> cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées cours l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	au Sur 10 ans					
	de sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ère} et 1 ^{ère} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées cours exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré	antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ère} et 1 ^{ère} quater du CGI)					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B – PLUS-VALUES REINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)						
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD		Néant ☒					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ ❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
N – 1									
N – 2									
N – 3									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
N – 1									
N – 2									
N – 3									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4							
		N – 5							
		N – 6							
		N – 7							
		N – 8							
		N – 9							
		N – 10							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A MOUFFETARD				Néant ☒					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		Taxées à 10 %		Taxées à 15 %		Taxées à 18 %		Taxées à 19 %		Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4									
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)											
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
				Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt					
①		②		③		④		⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL 3A MOUFFETARD		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	
		Données en nombre de mois	12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *		YP	4	
- Dont apprentis		YF	2	
- Dont handicapés		YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	167 197	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX	167 197	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF	14 000	
Variation positive des stocks		OD	217	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	14 219	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		ON	18 045	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	28 664	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	(9)	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	46 699	
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	134 717	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		SA	134 717	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	167 197	Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY		4	
	HX			
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/ /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'annexe III du CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	7 5 2 4 9 2 2 6 4 0 0 0 1 1
Dénomination de l'entreprise	3A MOUFFETARD		
Adresse (voie)	132 RUE MOUFFETARD		
Code postal	7 5 0 0 5	Ville	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
P3 99			
P4			
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination 3A FINANCE		
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 3 6 3 9 0 8 7	% de détention	99.00
Nb de parts ou actions	99		
Adresse	N° 2	Voie	RUE DU ROULE
Code postal	75001	Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
Pays	FR		
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)	Nom patronymique		
Prénom(s)			
Nom marital			
% de détention	Nb de parts ou actions		
Naissance	Date	N° Département	Commune
Pays			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Tire (2)	Nom patronymique		
Prénom(s)			
Nom marital			
% de détention	Nb de parts ou actions		
Naissance	Date	N° Département	Commune
Pays			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	752492264
	3A MOUFFETARD
	132 RUE MOUFFETARD
Désignation du déclarant	
	75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
	0141681016
Code activité NAF	9602B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒	Pas de conseil
	☐	Comptable
	☐	Cabinet Conseil
	☐	Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----